

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR
COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 mars 2013

L'an deux mil treize le 19 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard GUINOT, Maire.

Présents : Mesdames Dupuis, Wegmann, Cappellazzi et Messieurs Villain, Gras, Vanhove, Maquaire, Perruchet et Clouzeau

Absents Excusés :- M. Decroix qui donne pouvoir à M. Villain
- M. Blandurel qui donne pouvoir à M. Gras
- Mme Esnault qui donne pouvoir à M. Perruchet
- M. Frachet qui donne pouvoir à M. Guinot
-

Absente non excusée : Madame Cécile Denis

Secrétaire de séance : M. Ludwig GRAS

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2013
2. Vote de compte de gestion du Receveur Municipal 2012 de la Commune
3. Vote du compte de gestion du Receveur Municipal 2012 du service Eau & Assainissement
4. Vote du compte administratif 2012 du service Eau & Assainissement
5. Vote du compte administratif 2012 de la Commune
6. Communauté de Communes du Jovinien :
 - 6.1 SCOT
 - 6.2 Micro crèche
7. Frais de déplacement pour 1 agent suite à un stage
8. Contrat du copieur Yonne Copie
9. Affaires et questions diverses

1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2013

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Vote du compte de gestion du Receveur Municipal 2012 de la Commune

Monsieur le Maire donne la parole à M. Yannick VILLAIN (1^{er} Adjoint), pour la présentation du Compte de gestion du receveur municipal de la commune – Exercice 2012.
Entendu l'exposé de M. Yannick VILLAIN, 1^{er} Adjoint,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le Compte de gestion du receveur municipal de la commune - Exercice 2012 qui laisse apparaître les résultats suivants :

| | Résultat de clôture de l'exercice précédent 2011 | Part affectée à l'investissement Exercice 2012 | Résultat de l'exercice 2012 | Résultat de clôture 2012 |
|----------------|--|--|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | -10 800,50 | | -16 940,50 | -27 741,00 |
| Fonctionnement | 78 980,35 | 10 800,50 | 60 367,39 | 128 547,24 |
| Total | 68179,85 | 10 800,50 | 43 426,89 | 100 806,24 |

3) Vote du compte de gestion du Receveur Municipal 2012 du Service Eau & Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le Compte de gestion du receveur municipal du Service Eau et Assainissement Exercice 2012 qui laisse apparaître les résultats suivants :

| | Résultat de clôture de l'exercice précédent 2011 | Part affectée à l'investissement Exercice 2012 | Résultat de l'exercice 2012 | Résultat de clôture 2012 |
|----------------|--|--|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | 13 575,31 | | 42 123,96 | 55 699,27 |
| Fonctionnement | 49 898,60 | | -3 446,42 | 46 452,18 |
| Total | 63473,91 | 0,00 | 38 677,54 | 102 151,45 |

4) Vote du compte administratif 2012 du service Eau & Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à M. Yannick VILLAIN (1^{er} Adjoint), pour la présentation du Compte administratif du Service Eau et Assainissement – Exercice 2012.

Entendu l'exposé de M. Yannick VILLAIN, 1^{er} Adjoint,

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement Exercice 2012 qui laisse apparaître les résultats suivants :

| | Résultat de clôture de l'exercice précédent 2011 | Part affectée à l'investissement Exercice 2012 | Résultat de l'exercice 2012 | Résultat de clôture 2012 |
|----------------|--|--|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | 13 575,31 | | 42 123,96 | 55 699,27 |
| Fonctionnement | 49 898,60 | | -3 446,42 | 46 452,18 |
| Total | 63473,91 | 0,00 | 38 677,54 | 102 151,45 |

5) Vote du compte administratif 2012 de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à M. Yannick VILLAIN (1^{er} Adjoint), pour la présentation du Compte administratif de la commune – Exercice 2012.

Entendu l'exposé de M. Yannick VILLAIN, 1^{er} Adjoint,

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif de la commune - Exercice 2012 qui laisse apparaître les résultats suivants :

| | Résultat de clôture de l'exercice précédent 2011 | Part affectée à l'investissement Exercice 2012 | Résultat de l'exercice 2012 | Résultat de clôture 2012 |
|----------------|--|--|-----------------------------|--------------------------|
| Investissement | -10 800,50 | | -16 940,50 | -27 741,00 |
| Fonctionnement | 78 980,35 | 10 800,50 | 60 367,39 | 128 547,24 |
| Total | 68179,85 | 10 800,50 | 43 426,89 | 100 806,24 |

6) Communauté de communes du Jovinien :

6.1 SCoT

Monsieur le Maire donne lecture du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) concernant le rattachement des communes de la CCJ au périmètre du Scot du Sénonais.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal acceptent, par 1 voix contre et 13 voix pour, le rattachement de La Celle Saint Cyr au périmètre du SCOT du Sénonais tel que défini par la CCJ.

6.2 Micro-crèche

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux qu'il est proposé à la Communauté de Communes du Jovinien de prendre la compétence « construction et gestion de structure d'accueil collectif de la petite enfance attachées à un lieu de développement économique d'intérêt communautaire » et de l'inscrire dans les statuts.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le principe d'extension de compétence à la CCJ
- Autorise la CCJ à modifier ses statuts en complétant l'article relatif aux compétences complémentaires en ajoutant « la construction et gestion de structures d'accueil collectif de la petite enfance attachées à un lieu de développement économique d'intérêt communautaire »

- Autorise le Président de la CCJ à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

7) Frais de déplacement pour un agent

Deux agents se sont rendu à Auxerre pendant 2 jours pour suivre une formation, ce qui a entraîné des frais de transport d'un montant de 89.76 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents de rembourser ces frais de transport pour un montant total de 89.76 €

8) Contrat du copieur Yonne Copie

Le contrat de location du copieur CANON IR 2270 de la Mairie se termine prochainement. Le fournisseur actuel propose un nouveau contrat de location pour une durée de 5 ans pour un copieur de marque TASKALFA 2550CI et pour une valeur locative de 112.16 € HT tous les mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce nouveau contrat de location au prix proposé.

9) Affaires et questions diverses

Nos analyses d'eau effectuées le 13 mars, ont mis en évidence la présence de contamination bactériologique sur notre réseau de La Petite Celle. Ce problème provient d'un manque de chloration liée à une importante fuite sur une canalisation d'eau de La Petite Celle. En conséquence un arrêté portant restriction a été mis en place immédiatement et jusqu'au 22 mars. D'autre part des bouteilles d'eau ont été mises gratuitement à disposition de la population pour la consommation d'eau. La fuite est maintenant réparée et ce problème est résolu.

Séance close à 20 h 25

Le Maire
Bernard GUINOT